

Ces exigences de formation s'appliquent à ceux qui commencent leur formation à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les expériences de formation énoncées ci-dessous sont requises ou recommandées, selon le cas.

PROGRESSION VERS LA DISCIPLINE (PD)

Cette étape vise à présenter aux nouveaux résidents les milieux de pratique propres à la chirurgie vasculaire. Au cours de cette étape, les résidents évaluent et diagnostiquent des problèmes vasculaires urgents et non urgents et élaborent des plans de prise en charge initiale. Ils assument également le rôle d'assistants lors d'interventions ouvertes et endovasculaires non urgentes.

Expériences de formation requises (étape PD) :

1. Expériences de formation clinique
 - 1.1. Chirurgie vasculaire
 - 1.1.1. Service hospitalier, y compris les patients admis à l'unité de soins, à l'unité de soins intermédiaires et à l'unité de soins intensifs
 - 1.1.2. Consultation auprès d'autres unités d'hospitalisation, de l'unité de soins intensifs et du service d'urgence
 - 1.1.3. Clinique
 - 1.1.4. Expérience chirurgicale
 - 1.1.5. Garde, y compris à l'unité d'hospitalisation et les consultations au service d'urgence
2. Autres expériences de formation
 - 2.1. Formation en radioprotection, sous la forme d'un module électronique, d'un cours en ligne ou d'un enseignement didactique
 - 2.2. Présentation de l'hôpital (ou des hôpitaux), notamment : le ou les services de chirurgie vasculaire, le service d'urgence, ainsi que le système de gestion des dossiers médicaux et le système d'imagerie médicale

Le masculin est utilisé seulement pour simplifier le texte.

- 2.3. Présentation du bloc opératoire et des procédures à suivre
- 2.4. Présentation du programme et de l'université, y compris les politiques, les ressources des résidents et les ressources d'apprentissage
- 2.5. Présentation de La compétence par conception et des attentes en matière de formation et d'évaluation, y compris la consignation des activités dans un portfolio

Expériences de formation recommandées (étape PD) :

3. Autres expériences de formation
 - 3.1. Participation aux activités universitaires du programme de chirurgie vasculaire

ACQUISITION DES FONDEMENTS DE LA DISCIPLINE (F)

À cette étape, l'accent est mis sur l'acquisition des compétences requises pour procéder aux examens diagnostiques et élaborer des plans de prise en charge globale pour des patients présentant des problèmes vasculaires urgents ou non urgents, ainsi que pour assurer la prise en charge initiale de patients présentant des complications courantes d'un traitement. Durant cette étape, les résidents mettent en pratique leurs compétences techniques pour réaliser les interventions fondamentales en chirurgie vasculaire, sous supervision.

Expériences de formation requises (étape F) :

1. Expériences de formation clinique
 - 1.1. Service de soins intensifs
 - 1.2. Service assurant la prise en charge initiale en traumatologie (p. ex., médecine d'urgence, chirurgie générale ou équipe de traumatologie)
 - 1.3. Chirurgie vasculaire
 - 1.3.1. Service hospitalier, y compris les patients admis à l'unité de soins, à l'unité de soins intermédiaires et à l'unité de soins intensifs
 - 1.3.2. Consultation auprès d'autres unités d'hospitalisation, de l'unité de soins intensifs et du service d'urgence
 - 1.3.3. Clinique
 - 1.3.4. Expérience chirurgicale
 - 1.3.5. Garde, y compris à l'unité d'hospitalisation et les consultations au service d'urgence
 - 1.4. Interventions endovasculaires
 - 1.5. Laboratoire d'examens diagnostiques vasculaires non invasifs

2. Autres expériences de formation
 - 2.1. Enseignement formel
 - 2.1.1. Sciences fondamentales liées à la chirurgie vasculaire, y compris la physique et l'hémodynamique
 - 2.1.2. Interprétation d'imagerie vasculaire
 - 2.1.3. Méthodologie de recherche
 - 2.2. Participation à des tournées d'enseignement et à des séances scientifiques
 - 2.3. Participation à des activités d'amélioration de la qualité (p. ex., réunions sur la morbidité et la mortalité)
 - 2.4. Club de lecture ou autres activités d'évaluation critique de la littérature

Expériences de formation recommandées (étape F) :

3. Expériences de formation clinique
 - 3.1. Anesthésie
 - 3.2. Chirurgie cardiaque
 - 3.3. Chirurgie générale
 - 3.4. Chirurgie neurovasculaire
 - 3.5. Chirurgie plastique
 - 3.6. Chirurgie thoracique
 - 3.7. Transplantation
 - 3.8. Médecine d'urgence
 - 3.9. Expérience de chirurgie hybride
 - 3.10. Imagerie médicale
 - 3.10.1. Échographie
 - 3.10.2. Tomodensitométrie (TDM)
 - 3.10.3. Imagerie par résonance magnétique (IRM)
 - 3.10.4. Radiologie interventionnelle
 - 3.11. Service ou clinique de consultation médicale, notamment dans les spécialités suivantes :
 - 3.11.1. Médecine interne
 - 3.11.2. Cardiologie
 - 3.11.3. Maladies infectieuses
 - 3.11.4. Néphrologie

- 3.11.5. Neurologie
- 3.12. Clinique de podiatrie
- 3.13. Clinique de soins des plaies
- 4. Autres expériences de formation
 - 4.1. Simulation
 - 4.1.1. Techniques d'interventions endovasculaires et de chirurgie ouverte
 - 4.1.2. Apprentissage en laboratoire sur cadavres ou modèles animaux
 - 4.2. Conférences ou cours pertinents pour la chirurgie vasculaire, notamment :
 - 4.2.1. Cours de révision, comme le Winnipeg Vascular and Endovascular Symposium et d'autres événements canadiens
 - 4.2.2. Conférences portant sur la formation des résidents
 - 4.3. Enseignement formel
 - 4.3.1. Bien-être des médecins
 - 4.3.2. Leadership des médecins
 - 4.3.2.1. Atelier sur les habiletés de communication
 - 4.3.2.2. Cours sur le leadership
 - 4.3.2.3. Atelier sur les conversations cruciales
 - 4.3.3. Enjeux médico-légaux, notamment la question du consentement
 - 4.3.4. Planification de la gestion financière
 - 4.4. Planification de carrière
 - 4.5. Formation sur les soins spécialisés en réanimation cardiorespiratoire (ACLS)
 - 4.6. Examen des connaissances en cours de formation, comme le Vascular Surgery In-Training Examination (VSITE)

MAÎTRISE DE LA DISCIPLINE (M)

Cette étape vise à renforcer les compétences et les connaissances de l'étape précédente (acquisition des fondements de la discipline) pour assurer la prise en charge médicale et chirurgicale de l'ensemble des atteintes vasculaires. Les résidents assument une plus grande responsabilité dans la gestion et la direction d'équipes au sein du service de chirurgie vasculaire. Ils participent également à des travaux d'érudition en lien avec la chirurgie vasculaire.

Expériences de formation requises (étape M) :

1. Expériences de formation clinique
 - 1.1. Chirurgie vasculaire
 - 1.1.1. Service hospitalier, y compris la direction de l'équipe responsable des soins aux patients admis à l'unité de soins, à l'unité de soins intermédiaires et à l'unité de soins intensifs
 - 1.1.2. Consultation auprès d'autres unités d'hospitalisation, de l'unité de soins intensifs et du service d'urgence
 - 1.1.3. Clinique
 - 1.1.4. Expérience chirurgicale
 - 1.1.5. Garde, y compris à l'unité d'hospitalisation et les consultations au service d'urgence
 - 1.2. Laboratoire d'examens vasculaires diagnostiques non invasifs
2. Autres expériences de formation
 - 2.1. Enseignement formel des sciences fondamentales et cliniques s'appliquant à la chirurgie vasculaire
 - 2.2. Participation à des tournées d'enseignement et à des séances scientifiques
 - 2.3. Participation à des activités d'amélioration de la qualité (p. ex., réunions sur la morbidité et la mortalité)
 - 2.4. Club de lecture ou autres activités d'évaluation critique de la littérature
 - 2.5. Participation, réalisation et achèvement d'un projet éducatif, de recherche scientifique ou d'amélioration de la qualité

Expériences de formation recommandées (étape M) :

3. Expériences de formation clinique
 - 3.1. Chirurgie vasculaire en milieu communautaire
 - 3.2. Chirurgie cardiaque
 - 3.3. Salle d'angiographie ou laboratoire de cathétérisme cardiaque
4. Autres expériences de formation
 - 4.1. Simulation
 - 4.1.1. Techniques d'interventions endovasculaires et de chirurgie ouverte
 - 4.1.2. Apprentissage en laboratoire sur cadavres ou modèles animaux

- 4.2. Participation à une rencontre scientifique locale, régionale, provinciale ou nationale en lien avec la chirurgie vasculaire
- 4.3. Séminaire sur le bien-être des médecins
- 4.4. Cours ou conférences, notamment sur les sujets suivants :
 - 4.4.1. Cours de révision globale en lien avec la chirurgie vasculaire
 - 4.4.2. Nouvelles techniques chirurgicales
 - 4.4.3. Nouveaux dispositifs en chirurgie vasculaire
 - 4.4.4. Aspects médico-légaux de la pratique

TRANSITION VERS LA PRATIQUE (TP)

À cette étape, l'accent est mis sur la consolidation des compétences cliniques, chirurgicales et administratives nécessaires pour gérer une clinique vasculaire et coordonner une liste opératoire. Les résidents ont la responsabilité de prendre en charge des patients présentant des problèmes rares et complexes relevant de la chirurgie vasculaire. Ils doivent aussi élaborer et suivre un plan personnalisé pour se préparer à la pratique future.

Expériences de formation requises (étape TP) :

- 1. Expériences de formation clinique
 - 1.1. Chirurgie vasculaire dans le rôle de résident sénior¹
 - 1.1.1. Service hospitalier, y compris les patients admis à l'unité de soins, à l'unité de soins intermédiaires et à l'unité de soins intensifs
 - 1.1.2. Consultation auprès d'autres unités d'hospitalisation, de l'unité de soins intensifs et du service d'urgence
 - 1.1.3. Clinique
 - 1.1.4. Expérience chirurgicale
 - 1.1.5. Garde, y compris à l'unité d'hospitalisation et les consultations au service d'urgence
 - 1.2. Laboratoire d'examen vasculaires diagnostiques non invasifs
- 2. Autres expériences de formation
 - 2.1. Enseignement formel sur la gestion de la pratique
 - 2.1.1. Mise sur pied d'un cabinet
 - 2.1.2. Recrutement du personnel de soutien
 - 2.1.3. Secret professionnel, confidentialité et autres enjeux médico-légaux

¹ Le rôle de « résident sénior » signifie que le résident exerce un leadership dans les soins aux patients et dans l'éducation et la supervision clinique de ses collègues en début de formation avec un maximum d'autonomie, selon ses capacités et dans la mesure permise par la loi et la politique de l'hôpital.

- 2.1.4. Obligations relatives à la tenue des dossiers médicaux et gestion des dossiers médicaux, y compris les dossiers électroniques
- 2.1.5. Pratiques de facturation

Expériences de formation recommandées (étape TP) :

- 3. Expériences de formation clinique
 - 3.1. Certification de compétence en lien avec l'utilisation d'un laboratoire d'examen diagnostiques vasculaires non invasifs, comme celle octroyée par l'American Registry for Diagnostic Medical Sonography (ARDMS) et par l'Alliance for Physician Certification and Advancement (APCA)
 - 3.1.1. Certification donnant droit au titre de Registered Vascular Technologist (RVT) octroyée par l'ARDMS
 - 3.1.2. Certification donnant droit au titre de Registered Physician in Vascular Interpretation (RPVI) octroyée par l'APCA
 - 3.2. Expérience en chirurgie vasculaire dans un hôpital ou un établissement à l'extérieur des milieux universitaires d'attache, ce qui peut comprendre les expériences à l'étranger
 - 3.3. Clinique de soins des plaies
- 4. Autres expériences de formation
 - 4.1. Enseignement formel
 - 4.1.1. Bien-être des médecins
 - 4.1.2. Débriefage après un événement indésirable clinique majeur
 - 4.1.3. Leadership et administration
 - 4.1.4. Exigences relatives au maintien de la compétence
 - 4.2. Recherche

EXIGENCES DE CERTIFICATION

Tous les critères suivants sont nécessaires à l'obtention du certificat du Collège royal en chirurgie vasculaire :

- 1. Réussite de l'examen des fondements chirurgicaux du Collège royal;
- 2. Réussite de tous les éléments du portfolio des fondements chirurgicaux du Collège royal;
- 3. Réussite de l'examen de chirurgie vasculaire du Collège royal;

4. Réussite de tous les éléments du portfolio du Collège royal en chirurgie vasculaire.

REMARQUE

Le portfolio en chirurgie vasculaire fait référence à la liste d'activités professionnelles fiables prévues pour les quatre étapes du continuum de la compétence de la résidence, ainsi qu'aux normes nationales connexes relatives à l'évaluation et à l'acquisition des compétences.

DURÉE DE RÉFÉRENCE DE LA FORMATION

Pendant la formation, la progression se traduit par la démonstration de la compétence et l'avancement d'une étape à l'autre du continuum de la compétence. Le programme de résidence en chirurgie vasculaire se déroule sur cinq ans. Aucune période de formation obligatoire n'est prévue pour les différentes étapes. Plusieurs facteurs peuvent en influencer la durée, notamment la progression du résident d'une étape à l'autre du continuum, la disponibilité des ressources d'enseignement et d'apprentissage, ou les différences dans la mise en œuvre du programme. La durée de la formation à chaque étape est donc laissée à la discrétion de la faculté de médecine, du comité de compétence et du directeur de programme.

Indications pour les programmes

Pour les besoins de la planification des expériences d'apprentissage et des horaires, le Comité de spécialité en chirurgie vasculaire du Collège royal a proposé le parcours de formation suivant :

- Progression vers la discipline : de 3 à 6 mois
- Acquisition des fondements de la discipline : de 18 à 21 mois
- Maîtrise de la discipline : 24 mois
- Transition vers la pratique : 12 mois

Indications à l'intention des bureaux des études médicales postdoctorales

Les étapes du continuum de la compétence en chirurgie vasculaire ne dépassent généralement pas les périodes indiquées ci-dessous.

- Progression vers la discipline : 6 mois
- Acquisition des fondements de la discipline : 21 mois
- Maîtrise de la discipline : 24 mois
- Transition vers la pratique : 12 mois
- Durée totale de la formation : 5 ans

AUTRES VOIES D'ACCÈS POSSIBLES

Les personnes qui sont admissibles à la certification en chirurgie générale ou cardiaque ou qui la détiennent déjà peuvent suivre un parcours de formation accéléré pour obtenir le certificat en chirurgie vasculaire si elles ont acquis les compétences liées à la chirurgie vasculaire en chirurgie générale ou cardiaque. De plus, l'acquisition des compétences propres à la chirurgie générale ou cardiaque (déclinées sous forme d'APC et de jalons) devrait généralement faciliter et accélérer l'acquisition de certaines des compétences propres à la chirurgie vasculaire. Les décisions relatives à l'acquisition des compétences pertinentes se prendront au cas par cas par le programme de chirurgie vasculaire d'accueil et son bureau des études médicales postdoctorales, conformément aux principes de la politique d'examen des titres du Collège royal.

Indications pour les résidents et les programmes concernant la formation accélérée des résidents durant ou après leur formation en chirurgie générale ou cardiaque

1. On recommande fortement aux personnes qui souhaitent entreprendre une formation en chirurgie vasculaire de communiquer avec les directeurs des programmes de chirurgie générale ou cardiaque, et ce, dès le début de leur formation, pour les informer de leur intention et discuter de la façon d'adapter leur formation.
2. Les activités professionnelles fiables (APC) et les expériences de formation pertinentes réalisées durant le programme de chirurgie générale ou cardiaque seront passées en revue sur une base individuelle par le directeur du programme de chirurgie vasculaire qui accepte le résident et le bureau des études médicales postdoctorales de la faculté, et pourront être créditées en vue de l'atteinte de la compétence en chirurgie vasculaire.
3. L'étape de la progression vers la discipline du programme de chirurgie vasculaire peut servir à vérifier et à consigner l'acquisition des fondements de la discipline et la réalisation de certaines APC de l'étape de la maîtrise de la discipline en chirurgie vasculaire, ainsi qu'à créer un plan de curriculum individualisé.

Ce document doit être revu par le Comité de spécialité en chirurgie vasculaire d'ici décembre 2021.

APPROUVÉ – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – août 2019
NOUVELLE DATE DE LANCEMENT DE LA CPC – Comité de spécialité en chirurgie vasculaire – mai 2020